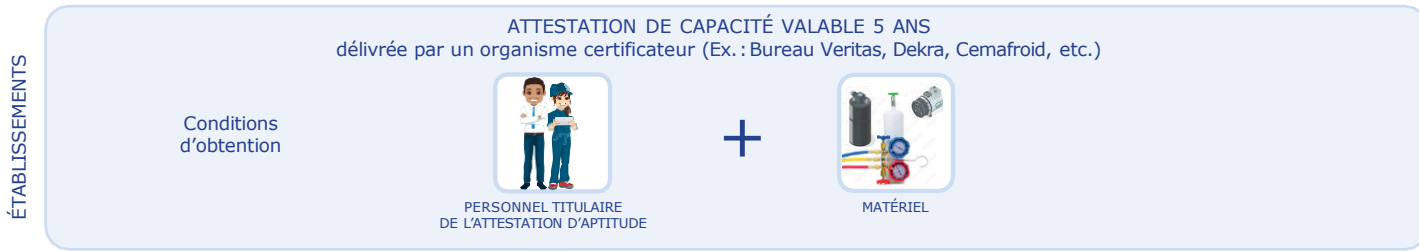
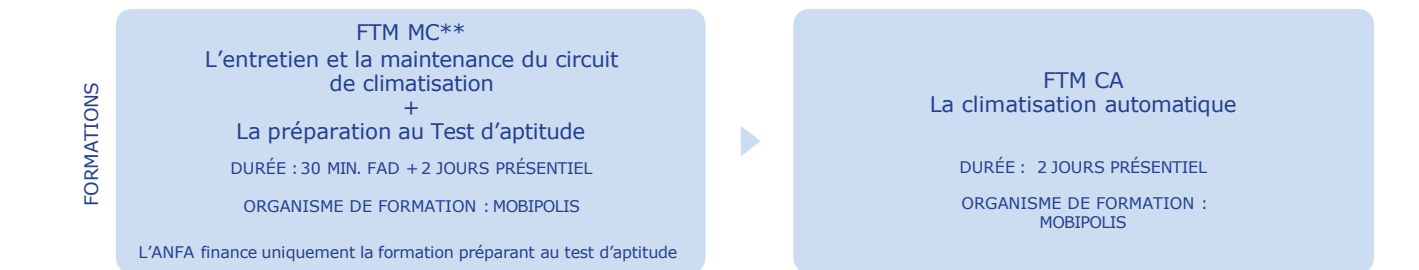


Tout entreprise ou organisme de formation manipulant dans ses activités du fluide frigorigène utilisé dans les systèmes de climatisation (ex. : fluide R134a automobile), se **doit d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.**

## OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES



### FORMATIONS DE FORMATEURS - CATALOGUE ANFA



\*Certaines certifications permettent la validation du test d'aptitude par équivalence (se référer à l'avis du Ministère chargé de l'Environnement).  
L'attestation d'aptitude sera délivrée par un organisme évaluateur sur demande du stagiaire.

\*\*Non-obligatoire pour le passage de Test d'aptitude